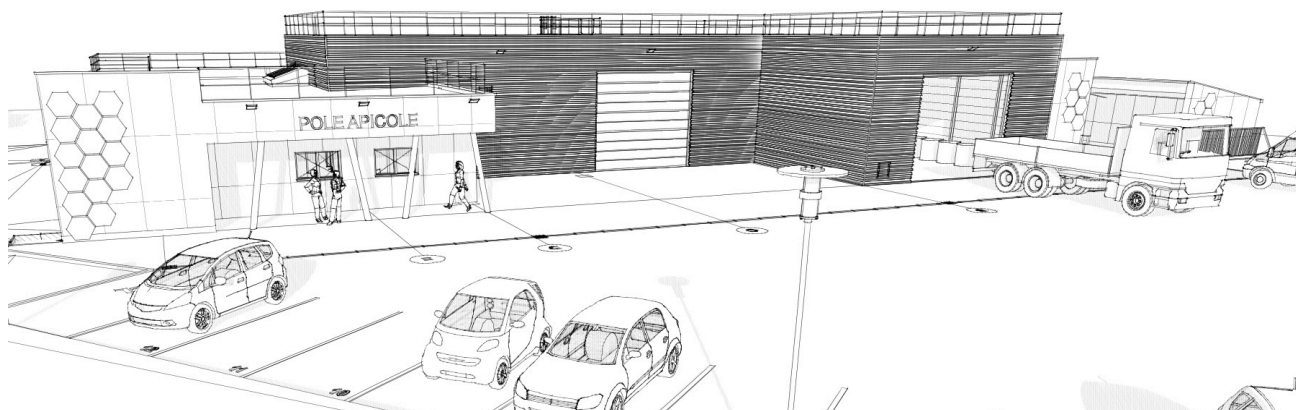


Affaire : PORT SUR SAONE POLE APICOLE

Maître d'ouvrage :
EPLEFPA DE VESOUL ,
16 RUE EDOUARD BELIN
CS 60363, 70014, VESOUL,
Tél : 0384968500

Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)
Lot n° : **07- MENUISERIE INTERIEURE**

Adresse du Chantier
17 rue de bougnon
Zone de La Mognotte
70170 - PORT SUR SAONE



Sommaire

07.1	GENERALITES.....	3
07.2	DIVERS.....	12
07.3	BATIMENT.....	13
07.3.1	BLOC PORTE RESISTANT AU FEU EI30, 1 VANTAIL	13
07.3.2	BLOC PORTE RESISTANT AU FEU EI30, 2 VANTAUX	14
07.3.3	BLOC PORTE AME PLEINE ACOUSTIQUE CLUB 39.....	14
07.3.4	BLOC PORTE COULISSANT 1 VANTAIL.....	16
07.3.5	PLACARD COULISSANT	17
07.3.6	AMENAGEMENT INTERIEUR	18
07.3.7	EQUIPEMENT SANITAIRE	21

07.1 GENERALITES

RAPPEL DES NORMES DE MENUISERIES INTERIEURES BOIS

L'ensemble des travaux devra être réalisé suivant les normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux

L'ensemble des menuiseries intérieures est régi par:

Les D.T.U.:

- n° 36-1 : Menuiserie bois
- n° 31-1 : Charpente bois et escaliers
- n° 51 : Parquets
- n° 58-1 : Plafond suspendus

Les normes

- NF. B 50 : Bois généralités
- NF. B 51 : Méthode d'essais des bois
- NF. B 52 : Règles d'utilisation des bois
- NF. B 54 : Bois produit demi-fini.....
- NF. B 57 : Lièges
- NF B 50 001 : Nomenclature des bois
- NF B 51 001 : Caractéristiques technologiques et chimiques des bois
- NF B 51 002 : Caractéristiques physiques et mécaniques des bois
- NF B 51 004 : Détermination de l'humidité.
- NF B 52 001 : Règles d'utilisation des bois dans les constructions.
- NF B 53 100 : Sciages et bois résineux - Dimensions nominales.
- NF B 53 501 et 53 502 : Classement d'aspect des bois indigènes
- NF B 53 510 : Bois de menuiseries - Nature et qualités.
- NF. P 21-210 : Escaliers bois terminologie
- NF. P 21-211 : Escaliers bois spécifications
- NF. P 23-101 : Menuiseries en bois - terminologie
- NF. P 23-300 : Menuiseries en bois - dimension des vantaux des portes intérieures
- NF. P 23-301 : Menuiseries en bois - Blocs portes palières caractéristiques générales
- NF. P 23-302 : Menuiseries en bois - Portes planes intérieures caractéristiques générales
- NF. P 23-306 : Menuiseries en bois - Blocs portes palières spécifications minimales
- NF. P 23-307 : Menuiseries en bois - Vantaux des portes palières performantes spécifications
- NF. P 23-444 : Menuiseries en bois - Portes de caves
- NF. P 23-445 : Menuiseries

Bois:

Tous les bois employés en menuiserie, seront conformes aux normes actuelles en vigueur et principalement aux paragraphes 2.0, 2.1 à 2.5 du D.T.U n° 36-1. Le degré d'humidité sera déterminé selon les conditions de la norme NF. B 50.002. Il est rappelé que le séchage naturel ou artificiel des bois tropicaux doit être fait avec précaution et l'entrepreneur devra tenir compte des prescriptions du centre technique et forestier tropical. En particulier, les bois séchés artificiellement devront être stockés à l'air libre et à l'abri, pour reprendre la tension hygrométrique ambiante normale.

L'entreprise privilégiera les bois d'essence locale de proximité

L'entrepreneur devra fournir pour le calcul du bilan carbone, les fiches FDES des matériaux mis en oeuvre

Quincaillerie:

Les quincailleries employées en menuiserie, seront conformes aux normes en vigueur, elles auront le label NF Q et seront protégées contre l'oxydation. Elles seront mises en place, en qualité et en quantités suffisantes pour permettre la bonne tenue et le bon fonctionnement des menuiseries.

Huisserie et bâtis en bois:

Huisserie ou bâtis en sapin avec feuillure de battue seront conformes aux normes en vigueur. Huisseries ou bâtis en bois dur, pour destination particulière (coupe-feu, etc...) également conformes. Pose par scellement, trois pattes sur chaque montant et une patte sur la traverse haute à partir de 1.00 ml. Pose avec barre d'écartement et aiguilles de maintien avec l'exécution des cloisons, fixation au sol.

Colles et assemblages:

Pour les assemblages extérieurs, on choisira une colle résistant :- à l'humidité dans le cas de menuiseries abritées- aux intempéries pour les menuiseries exposées. Pour les ouvrages intérieurs, tous les types de colle peuvent être utilisés, à condition qu'ils assurent une bonne tenue en service.

Traitement anti-cryptogamique.

Selon le DTU n° 36-1, il est précisé que les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et plus particulièrement sur les parties des menuiseries en contact direct avec la maçonnerie. Il sera donc prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par l'injection sous pression, soit par trempage, avec l'emploi de produits agréés par le CSTB. L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du maître d'oeuvre & bureau de contrôle, le traitement qu'il aura employé. De plus une coordination sera nécessaire avec le peintre afin d'assurer une compatibilité entre les produits de traitement et les peintures de celui-ci.

Impression.

Le traitement contre les attaques des insectes et des champignons, sera fait en atelier par l'entrepreneur du présent lot, au moins trois semaines avant la livraison des menuiseries pour impression par le lot peinture. L'entrepreneur de présent lot, devra l'impression des assemblages & éléments de menuiseries qui pourront être atteints par la suite par le peintre après installation et scellement. Les ferrures et quincailleries destinées à être peintes recevront avant pose par le présent lot, une couche de protection anti-rouille agréée par le lot peintre. Toutes les autres impressions sont dues par le peintre.

NB : Caractéristiques architecturales. Les caractéristiques architecturales et le sens d'ouverture de ces menuiseries, sont représentées sur les plans et façades du maître d'oeuvre.

NB : Les menuiseries intérieures seront réalisées : suivant les plans de principe du maître d'oeuvre. Leur emplacement et leur sens d'ouverture, seront ceux indiqués aux plans du maître d'oeuvre.

Barillet provisoire de chantier :

Le titulaire du présent lot devra mettre en place des barillets provisoires de chantier à sa charge et ne remettre et changer les barillets définitifs qu'à la réception du chantier.

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent toutes les fournitures, façons et tous transports nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le présent C.C.T.P

1.2 - SPECIFICATIONS

Les spécifications ci-dessous ne se substituent en aucune façon au C.C.T.G. Elles ont seulement pour but de rappeler, compléter ou préciser certaines dispositions d'ordre technique ou réglementaire.

L'entrepreneur devra signaler par écrit, avant la signature des marchés, toute anomalie, omission ou manque de concordance avec la réglementation en vigueur qui lui apparaissent dans l'établissement des pièces écrites et des plans et les ouvrages qu'ils définissent, faute de quoi, il se considérera avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité, nécessaires au parfait achèvement de l'oeuvre, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites ou dessinées. Le cas échéant, une note indiquant les solutions envisageables pourra accompagner la demande de renseignements.

De plus, dans le cas où les stipulations du devis descriptif ne correspondraient pas aux plans, notamment en ce qui concerne les dimensions, l'Entrepreneur sera tenu d'envisager la solution la plus onéreuse.

Lorsque certains ouvrages seront mentionnés (Quantités à décompter), l'entrepreneur devra se renseigner si ces ouvrages ou travaux sont bien à exécuter en totalité ou partiellement. Dans l'affirmative, il devra établir les plans d'exécution et les soumettre à l'Architecte. Les décomptes seront établis en fonction de cet accord.

L'entrepreneur sera tenu de constater sur place l'état des constructions actuelles et prévoir toutes les sujétions conséquentes à l'exécution de ces travaux.

De ce fait, il ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur le fait que les indications mentionnées sur les plans, d'une part, et sur le devis descriptif, d'autre part, pourraient présenter des informations inexactes, incomplètes et contradictoires.

1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent C.C.T.P. se réfère :- Au C.C.A.G. - Cahier des Clauses Administratives Générales.- Au C.C.A.P. - Cahier des Clauses Administratives Particulières.- Aux plans dont la liste figure en annexe du C.C.A.P.

1.4 - ETABLISSEMENT DES OFFRES

Les offres seront établies conformément aux prescriptions du C.C.A.P. et de la lettre d'accompagnement du dossier d'appel d'offres.

1.5 - CONNAISSANCE DES LIEUX

L' Entrepreneur est réputé, pour l'exécution des travaux, avoir préalablement à la remise de son offre :

Pris pleine connaissance des plans, pièces écrites et tous les documents utiles à la réalisation des travaux de son corps d'état ;

Avoir recueilli, auprès du Maître d' Oeuvre, tous les renseignements complémentaires ayant trait à l'exécution des travaux des autres corps d'état dont les ouvrages sont en liaison avec les siens ;

Reconnu les sites, lieux et terrain d'implantation des ouvrages et tous les éléments généraux et locaux en relation avec la réalisation des travaux ;

Procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la

topographie et à la nature des travaux ainsi qu'à l'organisation du fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transports, lieux d'extraction des matériaux, stockage des matériaux sur chantier, ressources en mains d'oeuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc...) ;

Contrôlé toutes les indications des documents de consultation notamment celles données par le présent C.C.T.P. ainsi que les plans généraux et plans de détails du dossier de consultation ;

Recueilli tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'Oeuvre et avoir pris également tous renseignements utiles auprès des Services Publics et des Compagnies Concessionnaires

.2 - PROTECTION DES OUVRAGES

Les ouvrages existants ou en cours de construction devront être protégés contre les ébranlements dus aux chocs, dépôt de matériaux, circulation d'engins, etc...

Les frais entraînés à la suite de dégradations résultant de mesures de protection insuffisantes seront à la charge de l'entrepreneur défaillant et ne seront en aucun cas imputés au compte prorata.

3 - CONTENU DU MARCHE

- Les travaux du présent lot comprennent :
- Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages.
- L'examen détaillé des lieux.
- La fourniture des bois, contreplaqués, panneaux et autres matériaux entrant dans la composition des ouvrages.
- Les traitements et protections imposés par le D.T.U. et le présent C.C.T.P.
- La fabrication, le transport, le stockage, la pose et la fixation des ouvrages.
- Le tracé et l'exécution des trous de scellement ainsi que le scellement.
- Le réglage et l'ajustage des menuiseries.
- L'enlèvement des gravats, déchets et emballages consécutifs aux travaux du présent lot.

4 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

4.1 - PORTES

Les portes intérieures devront répondre aux essais prévus par le N.F.P. 23.301.

Elles devront en outre bénéficier du label N.F. C.T.B.
Elles devront provenir de filère courte

4.2 - ELEMENTS METALLIQUES

La fourniture des huisseries, bâtis et contre-bâtis en tôle pliée ou en feuillard formé aux galets doit être conforme aux dispositions du D.T.U. 37.1 "Menuiserie métallique".

4.3 - QUINCAILLERIE

Tous les éléments de quincaillerie devront avoir le label S.N.F.Q. et répondre aux dispositions des normes françaises dont elles relèvent et dont les principales sont rappelées dans les D.T.U.

Toutes les pièces susceptibles d'oxydation et non soumises à mouvement devront être protégées efficacement contre la corrosion. Le choix, le mode de fixation et le nombre des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais d'ouvrages, qu'ils soient ouvrants ou fixes.

4.5 - PORTES COUPE-FEU OU PARE-FLAMMES

L'entrepreneur devra fournir au Maître d' Oeuvre les procès verbaux des portes et portillons coupe-feu ou pare-flammes avant la pose de ces dernières et les remettre au bureau de contrôle, au maître d'ouvrage et architecte.

4.6 - CONTREPLAQUES

Les contreplaqués utilisés devront satisfaire aux spécifications des normes dont ils font l'objet :

- NF B 54.150 : Classification.
- NF B 54.160 : Caractéristiques dimensionnelles.
- NF B 54.171 : Classement d'aspect.

4.7 - PANNEAUX DE PARTICULES

Les panneaux de particules utilisés devront être conformes aux spécifications des normes françaises B 51.240 et B 54.110.

4.8 - TRAITEMENTS ET PROTECTIONS

Sauf dispositions autres du "Description des Ouvrages" ci-après, les traitements et protections seront ceux imposés par le D.T.U. Les produits insecticides et fongicides utilisés devront :

Les produits insecticides et fongicides utilisés devront :

- Soit avoir le label C.T.B.F.
- Soit être conformes aux normes NF.X-41.528 ou 41.529 ou 41.538 ou 41.539 ou 41.552. -
- Faire l'objet d'un autocontrôle.
- Bénéficier d'un auto-contrôle de la constance de la qualité de la fabrication par un organisme indépendant du fabricant

5 - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

a) Bois sains, bien secs et bien équarris, sans aubier ou autre défaut.

b) Quincaillerie comportant le label N.F. S.N.F.Q.

Echantillons à soumettre à l'acceptation du Maître d'Œuvre avant toute commande par l'entrepreneur et déposés au chantier dans la salle d'échantillons jusqu'à la réception.

c) Pièces de ferrure soigneusement entaillées, les entailles imprimées avant pose

L'entrepreneur restera responsable des inconvénients de toutes sortes qui pourraient se produire après mise en œuvre des bois par suite de leur mauvaise qualité. Ouvrages replanis, poncés au papier de verre, arêtes franches et vives.

d) Protection efficace des ouvrages au cours de leur ajustement et durant les travaux des autres corps d'état.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient en cours de travaux seront réparés par l'Entrepreneur du présent lot et à ses frais et ce, même s'ils ont été causés par d'autres corps d'état.

Menuiseries mastiquées non admises.

e) Les jeux seront donnés avant les travaux de peinture

De plus, si cela était nécessaire, l'Entrepreneur devrait tous les jeux utiles pendant la période de garantie.

f) Révision de tous les ouvrages qui auraient été détériorés, graissage de toutes les parties mobiles, etc. en fin de chantier

g) Mannequins

Dans le cas où certaines huisseries seraient disposées dans les coffrages, l'Entrepreneur devrait alors la fourniture de tous mannequins nécessaires.

5.2 - HABILLAGES

Tous les habillages nécessaires à une parfaite finition des menuiseries seront dûs. Réalisation dans le même bois que les menuiseries correspondantes.

5.3 - CLES

Sauf indications contraires au chapitre "Description des Ouvrages" :

- 3 clés à fournir avec chaque serrure
- une même clé ne devra pas ouvrir deux portes
- étiquette portant l'indication du local sur chaque clé
- après réception, livraison des clés sur tableau bois transportable

5.4 - ORGANIGRAMME DES CLES

Les serrures de sûreté seront choisies dans la marque spécifiée au chapitre " Description des Ouvrages " ci-après.

Un système de clés hiérarchisées permettant à chaque responsable d'ouvrir le nombre de portes nécessaires à l'accomplissement de sa fonction sera établi à partir de l'organigramme défini par le maître de l'ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot devra mettre au point avec les autres entrepreneurs (serrurerie, cloisonnements menuisés, grilles et rideaux, agencements et décoration, portes coupe-feu, portes souples et rideaux, etc...) un organigramme des serrures entrant dans leurs travaux pour combinaison de passe-partout partiel et général

5.5 - STOCKAGE

Les menuiseries seront stockées dans un local à l'abri des intempéries et suffisamment ventilé pour éviter toute altération des bois.

Les aires et abris de stockage seront établis de manière à apporter le moins de gêne possible à la circulation des véhicules et des personnes. Leurs emplacements seront définis en accord avec le Maître d' Oeuvre.

Les déchets, gravats et emballages seront évacués au fur et à mesure de leur production et, en tout état de cause, au moins une fois par jour.

6 - EXECUTION DES TRAVAUX

6.1 - POSE DES MENUISERIES

Les menuiseries, préalablement imprimées, seront mises en place par l'entrepreneur du présent lot, avec exactitude aux emplacements prévus.

Elles seront maintenues dans des conditions telles qu'elles ne puissent subir ni déplacement, ni déformation, aussi bien avant qu'après l'exécution des scellements.

6.2 - OUVRAGES NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA V.M.C.

En accord avec les entreprises spécialistes, il sera dû au présent lot, tous les travaux accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la ventilation notamment :

- étanchéité à l'air de certaines portes
- jeu pour passage de l'air, soit dessous, soit en fond de feuillure en partie haute des portes de distribution intérieures aux volumes à ventiler
- etc.

7 - TOLERANCES DE POSE

a) Tolérance de pose des menuiseries

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra pas dépasser 1 cm.

b) Tolérance de pose des huisseries

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d' huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + ou - 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder à 2 mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire.

Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou en préfabrication lourde, il est admis pour la traverse une tolérance d'altitude de + ou -5 mm par rapport à la position théorique prévue.

c) Tolérance de jeu des ouvrants

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini, sauf prescriptions contraires du Maître d'Œuvre pour passage de l'air utile à la ventilation mécanique.

8 - DOCUMENTS A REMETTRE

L'entrepreneur aura à fournir **pendant la période de préparation de chantier** :

- l'ensemble de ces réservations aux lots gros oeuvre, charpentier, plaquiste, bardage.

L'entrepreneur aura à fournir **avant la pose** :

- le cahier technique et pv de l'ensemble des ouvrages pour validation par le bureau de contrôle, le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre

L'entrepreneur aura à fournir **avant la réception des travaux** :

- les plans de recouvrement de ses ouvrages, établis au 1/200 et 1/100^{ième}.

- tous les pv des matériaux mis en oeuvre,

- les notices d'utilisation et d'entretien

- les DOE (dossiers des ouvrages exécutés)

- les DIU (dossier pour intervention ultérieure)

L'ensemble de ces documents est à fournir en 3 exemplaires papier et un exemplaire sur clef usb

Quinze jours avant le passage de la Commission de Sécurité, il devra fournir les D.O.E. et plans de recouvrement au maître d'oeuvre.

LOCALISATION

A part, les localisations particulières, tous les éléments ci-après, concernent les travaux nécessaires à la réalisation parfaite de cet ensemble, suivant les normes et D.T.U. en vigueur, les plans du maître d'oeuvre et des bureaux d'études.

NB : Dans le terme "réalisation parfaite", il faut entendre, tous les menus ouvrages indispensables à une finition selon les règles de l'Art, même si ceux-ci ne sont pas textuellement et intégralement décrits dans le CCTP.

9 - INTERPRETATION DES DOCUMENTS

Les documents écrits et graphiques établis par la maîtrise d'oeuvre, ont pour but de renseigner l'entrepreneur sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter.

Il est bien entendu que les prescriptions de ce C.C.T.P. sont des prescriptions minimales, au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Le C.C.T.P. réalisé en Bim fait référence à des produits précis, dans le seul but de fixer une base quant aux prestations exigées en termes de caractéristiques techniques et de qualité de fabrication. L'entrepreneur devra fournir pour le calcul du bilan carbone, les fiches FDES des matériaux mis en oeuvre sur le chantier

Les entreprises gardent toutes liberté pour répondre avec le matériel de leur choix, sans autre restriction que la conformité stricte aux spécifications techniques, dimensionnelles et qualitatives décrites en fournissant le fichier Bim des matériaux mis en oeuvre

LIMITE DU C.C.T.P - OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

Toute erreur ou omission éventuelle contenue dans le descriptif contractuel devra être signalée par écrit à l'agence Rochet-Blanc avant passation de commande. Toute indication dans le descriptif contractuel n'apparaissant pas sur les plans, ou vice-versa, doit être considérée comme mentionnée sur les deux.

Les quantités données au cadre du DPGF sont fournies pour la comparaison des offres. L'entreprise est tenue de répondre à ces quantités et à obligation de les vérifier avant la remise de son offre et faire une proposition de variante si nécessaire en plus du DPGF.

L'entrepreneur est tenu de remplir le devis descriptif fourni dans le dossier . Tout devis établi à en-tête de l'entreprise sera considéré comme nul et non recevable.

Le maître d'oeuvre ne pouvant vérifier la position des virgules et le sens général des intentions pendant l'analyse des offres, seuls les CCTP et CDPGF maître d'oeuvre feront foi en cas de litiges.

Les quantités servant à la décomposition du prix global et forfaitaire ne sont pas contractuelles. En conséquence, l'entrepreneur est tenu de procéder au contrôle des quantités et prestations qui pourraient engendrer sa responsabilité.

Les descriptions figurant au présent dossier n'ont pas de caractère limitatif, et le soumissionnaire est réputé avoir intégré dans son prix forfaitaire, l'ensemble des travaux indispensables à l'exécution et l'achèvement de sa prestation, dans le respect des règles de l'Art et des obligations sanitaires et de protections collectives et individuelles.

En conséquence, et d'une façon générale, l'entrepreneur doit tous les travaux, fournitures et prestations même non désignés, nécessaires à une exécution normale et parfaite au sens habituel du terme et des règles de l'Art, celui-ci étant réputé avoir une connaissance de l'ensemble du dossier et avoir compris dans ses prix les incidences des autres lots sur ses propres travaux.

En cas de modification de l'un des textes cités ou de la publication de nouveaux textes en cours de travaux et jusqu'à la réception, l'entrepreneur fait connaître dans les plus brefs délais au Maître d'ouvrage et au Maître d'oeuvre les incidences éventuelles résultant de l'application de la nouvelle réglementation. Faute de les avoir signalées en temps utile, les modifications nécessaires demandées à la réception pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation sont à la charge de l'entrepreneur concerné y compris toutes conséquences relatives.

L'entrepreneur doit également dans son marché la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment.

Il devra et sera responsable de la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception et reprendra à ses frais les éventuels dégâts survenus en-cours de chantier .

Il ne pourra pas de ce fait demander de plus value pour reprise de ces ouvrages.

07.1.1 HYPOTHESE CLIMATIQUE

La zone climatique dans lequel se trouve cette construction est : H1b

07.1.2 DOSSIER TECHNIQUE D'EXECUTION

Le dossier technique complet des menuiseries posées devra être fourni pour avis (plan coupe ...) au maître d'oeuvre et bureau de contrôle avant tout commencement des travaux.

07.1.3 EFFICACITE ENERGETIQUE

Cette construction a pour objectif d'atteindre le label bâtiment **vertueux** par un soin particulier dans le choix des matériaux et leur mise en oeuvre.

Il est demandé à chaque entreprise de veiller à assurer une bonne étanchéité à l'air du bâtiment
Les passages de fluides en voiles donnant sur l'extérieur seront contrôlés
Les étanchéités entre matériaux seront contrôlées
Un essai par BET spécialisé sera réalisé afin de contrôler la bonne étanchéité du bâtiment en dépression et en surpression.

Une attention particulière sera apportée sur toutes les pénétrations dans le bâtiment.
Toute pénétration devra être rebouchée avant le test d'infiltrométrie. Dans le cas, où le titulaire du présent lot n'aurait pas signalé et masqué ces pénétrations avant ce test, il aura à sa charge un nouveau test de contrôle après bouchement.
Les travaux mal réalisés ou présentant des défauts d'étanchéité devront être repris dans les temps et sans majoration aucune par la ou les entreprises concernées

07.1.4 NB : RISQUE DE POLLUTION INTERIEURE

Les produits mis en oeuvre à l'intérieur du bâtiment devront minimiser les risques de pollution intérieure
Les matériaux et produits utilisés pour les revêtements intérieurs et leur pose devront respecter les exigences de la note A+ de l'étiquette "émission dans l'air intérieur" et être conformes à la norme ISO 16000
Le mobilier mis en place devra être certifié NF environnement ameublement (NF 217)

Veillez en tenir compte dans votre chiffrage

07.1.5 MOIS DE PREPARATION

L'entrepreneur du présent lot devra remettre ces réservations en passage libre au maçon, charpentier bois et métallique et plaquiste. Les plans architecte étant sur des côtes théoriques de passage libre à savoir : 83, 93, 103, 150 x 2,04
Il devra fournir l'ensemble des matériaux à mettre en oeuvre avec choix de couleur du fabricant pour validation par les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage et bureau de contrôle
Il devra faire une proposition et plans des cimaise, plan de travail, séparatif urinoir sanitaire etc et coloris
Il devra donner ces côtes et emplacement renfort dans cloison de son appareillage
Il devra fournir les pv des portes coupe feu, le type d'appareillage des portes

07.1.6 REGLES D'HYGIENE

L'entrepreneur devra prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour respecter les règles d'hygiène imposées par les services sanitaires de l'Etat suite aux pandémies et les inclure dans les postes ci-dessous (protection individuelles et collectives, préconisations de sécurité sanitaires pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie (oppbtp) etc)
Aucune plus value ne pourra être demandée par l'entreprise en-cours de chantier.

07.1.7 NB :

BRANCHEMENT

L'entreprise aura à sa disposition à charge du lot gros oeuvre sur le compte prorata l'électricité, l'eau les sanitaires, salle de restauration vestiaires. Le lot gros oeuvre gèrera le compte prorata

07.1.8 FICHES FDES

L'entrepreneur devra fournir au maître d'oeuvre l'ensemble des fiches FDES des matériaux mis en oeuvre pour le bilan carbone du bâtiment dans son dossier de DOE (sur cle usb et 3 ex papier)
A inclure dans les prix

07.2 DIVERS

07.2.1 SIGNALETIQUE BATIMENT

A charge du maître d'ouvrage

07.2.2 MISE EN COMBINAISON DE L'ENSEMBLE DES SERRURES

A charge du maître d'ouvrage

07.3 BATIMENT

07.3.1 BLOC PORTE RESISTANT AU FEU EI30, 1 VANTAIL

Fourniture et pose d'un bloc-porte âme pleine, à 1 vantail, prépeint laqué blanc, coupe feu 1/2 heure comprenant :

HUISSERIE

Bois : Feuillure : Hêtre, Bois Exotique Rouge

VANTAIL

Composition : Cadre Bois Exotique ou européen,

Joint intumescent en partie haute

Largeur : 330 mm à 1230 mm

Hauteur : 1410mm à 2640 mm

Epaisseur : 40 mm

Poids : 27 kg/m2 (environ)

ÉQUIPEMENT

Ferrage : 3 ou 4 paumelles universelles 130x86 (acier ou acier inoxydable)

Serrures : 1 point axe à 50 mm ou axe à 120 mm selon accessibilité PMR

- Poignée 2 coudes sur rosace gamme bezault en inox brossé, fixation traversante

- Butée de porte de même référence que la garniture

- **Plaque aluminium sur les deux côtés de la porte, hauteur 30 cm, collée en plein et vissée**

- PV d'essais et détail de fabrication à fournir avant la mise en oeuvre du bloc porte.

- Fourniture des pv au bureau de contrôle dès qu'il le demande

- **Ferme porte en applique DORMA/GROOM/ISEO LEVASSEUR**

MODELE **1 VANTAIL EI30, GD, MBF-041**

- Coupe feu 30 EI1 30, Feu des 2 côtés SCTB RS 13-069/A

PV FEU : 13-A-996

MARQUE **MALHERBA** ou techniquement équivalent

Spécification

Pour les portes ci-après

07.3.1.1 BLOC-PORTE DITO CI-DESSUS - CF 1/2 H - FP - REF X

1 Vantail,

En dimension : 0,90 x 2,04

REFERENCE : X

Localisation

Selon plan de calepinage architecte

Local ménage, local matériel pédagogique, local électrique, accès douche
Local rangement hangar existant

07.3.2 BLOC PORTE RESISTANT AU FEU EI30, 2 VANTAUX

Fourniture et pose d'un bloc-porte âme pleine, résistant au feu EI30, à 2 vantaux, prépeint laqué blanc, coupe feu 1/2 heure comprenant :

HUISSERIE

Bati Bois Exotique ou européen de section mini 68 * 8 avec joint intumescent

VANTAIL

Composition : Cadre (pour vantail largeur max 930 mm), Hêtre ou Bois Exotique Rouge ; âme pleine ; 2 parements fibres de bois ; joints intumescents en périphérie

Battement feuilluré avec joint intumescent

Largeur service : 330 mm à 930 mm

Largeur semi fixe : 330 à 930 mm

Hauteur : 1410mm à 2140 mm

Epaisseur : 40 mm

Poids : 25 kg/m2 (environ)

ÉQUIPEMENT

Ferrage : 3 ou 4 paumelles universelles 130x86 (acier ou acier inoxydable) sur chaque vantail

Serrures : 1 point axe à 50 mm ou axe à 120 mm selon accessibilité PMR

- Poignée 2 coudes sur rosace gamme bezault en inox brossé, fixation traversante

- Butée de porte de même référence que la garniture

- **Plaque aluminium sur les deux côtés de la porte, hauteur 30 cm, collée en plein et vissée, sur chaque vantail et deux faces**

- PV d'essais et détail de fabrication à fournir avant la mise en oeuvre du bloc porte.

- Fourniture des pv au bureau de contrôle dès qu'il le demande

- **Ferme porte en applique DORMA/GROOM/ISEO LEVASSEUR**

MODELE **2 VANTAUX EI30, BER**

- Coupe feu 30 EI1 30, Feu des 2 côtés

- PV FEU : 13-A-803

- FEU : EI₂ 30/R/V

MARQUE **MALHERBA** ou techniquement équivalent

Spécification

Pour les portes ci-après

07.3.2.1 BLOC-PORTE DITO CI-DESSUS - 2 VANTAUX - 150 * 210 - COUPE FEU 1/2 H - FP - REF X2

REFERENCE : X2

Localisation :

Accès salle polyvalente 1 unité, local informatique dans bureau 1 unité, circulation galerie panoramique 3 unités, chambre chaude 1 unité

07.3.3 BLOC PORTE AME PLEINE ACOUSTIQUE CLUB 39

Fourniture et pose d'un bloc-porte, âme pleine, acoustique de type **Club 39** à 1 vantail, prépeinte, laqué blanc comprenant :

Affaiblissement acoustique rw(-1,-3) ou de performance équivalente

HUISSERIE

Bois : Feuillure – Joint acoustique

Bois Exotique Rouge, Hêtre, lamellé collé abouté, massif

VANTAIL

Composition : Cadre Hêtre, Bois Exotique Rouge, lamellé collé abouté, massif ; 2 parements bres de bois ; âme composite exclusive à densité variable ; joints intumescents en périphérie (sauf bâti RBA)

Largeur : 330 à 1230 mm

Hauteur : 1420 à 2250 mm

Epaisseur : 40 mm

Poids : 25 kg/m2 (environ)

ÉQUIPEMENT

Seuil : Joint balai à double lèvres sous le vantail

Plinthe automatique impérative pour le phonique

Un procès verbal acoustique est exigé

Ferrage : 4 Paumelles universelles

Serrure : Axe à 50 : sûreté 1 point, multipoints A2P* ou A2P**

- Poignée 2 coudes sur rosace gamme bezault en inox brossé, fixation traversante

- Gâche standard

- Butée de porte de même référence que la garniture

- Coefficient thermique 1,5W/(m2.K)

- Coupe feu 1/2 heure cstb rs14-011

- Affaiblissement acoustique RW 39(-1;-3)db, FCBA 404/12/296/1 + et n°372-118/296/1_e1

Ferme porte à glissière dont la traction est inférieure ou égale à 50 kg newton

Plinthe aluminium "coup de pied" d'une hauteur minimale de 0,30 m sur chaque coté du vantail

Les béquilles de portes seront posées à l'aide de vis traversantes

Marque **Huet** ou techniquement équivalent

Localisation

Pour les portes ci-après

07.3.3.1 BLOC-PORTE DITO CI-DESSUS - UN VANTAIL REF X1

En dimension : 0,90 x 2,04

Serrure à condamnation

REFERENCE : X1

Localisation

Selon plan de calepinage architecte

Douche 1 unité, wc 3 unités, vestiaire hommes et femmes 2 unités, salle de pause 1 unité, bureau 1 unité, entrée sanitaire 1 unité

07.3.3.2 POIGNEES LONGUES PMR

Travaux comprenant la fourniture et pose de poignée de porte pour Pmr en inox,

Marque : Hoppe France ou équivalent

de type ligne Paris Rallongée longues

Dimension : 321 mm

Enlèvement du pêne existant et poignée existante et mise en oeuvre d'un pêne spécial poignée longue
Sur portes compris toute sujétion de fixation



Préconisation : à mettre en place sur porte

Localisation

Wc pmr

07.3.4 BLOC PORTE COULISSANT 1 VANTAIL

Fourniture et pose de 1 vantail coulissant ouverture de passage utile selon nomenclature installé dans caisson métallique électrozingué comprenant :

- 1 caisson métallique
 - montant vertical
 - traverse supérieure avec rail
 - guide au sol
 - chariot coulissant avec platine de suspension
 - butée d'arrêt
 - montant de réception vertical
 - traverse de finition
 - montants verticaux à encastrer dans les rainures du caisson
 - joints pour montants de réception
 - joints brosse anti poussière
 - système de verrouillage de la porte
 - tous accessoires pour un ensemble complet
- Compris joue démontable sur une face pour réglable de la porte

Marque ECLISSE ou techniquement équivalent

Le vantail coulissant intérieur devra disposer d'une poignée, bloc porte coulissante
Le guide au sol du vantail coulissant ne devra pas dépasser le passage libre de plus de 5 cm

07.3.4.1 PORTE COULISSANTE - 2,40 x 2,10 REF X3

Préconisation : A poser entre mur aggro de 20 et cloison en 98/48

Dimension : 2.40 x 2,10 de hauteur libre

REFERENCE : X3

Localisation

Entre salle polyvalente et salle de pause

07.3.4.2 BLOC PORTE COULISSANT EN DIM 1.50 X 2.10 REF X4

Préconisation : à mettre en place dans mur agglo en applique avec un rail au dessus

En dimension : 1,50 x 2,10

REFERENCE : X4

Localisation

Arrière salle

07.3.5 PLACARD COULISSANT

Fourniture et pose d'une façade de placard coulissante de Marque SOGAL gamme Confort ou techniquement équivalent

comprenant:

- deux vantaux coulissant, encadrés de profilés montants, traverses hautes et basses en aluminium extrudé revêtu d'une finition enrobée d'un film structuré décor
- remplissage composé de lames en panneau de fibre moyenne densité d'épaisseur 10 mm, revêtues sur une face moulurée d'une finition enrobée avec un film structuré décor. Les panneaux de fibre seront classés E1
- le guidage sera assuré par des profilés à fixer au plafond et au sol sur plinthe épaisse rectificative de niveau 7 x 7 en bois dur : rail haut et bas en aluminium extrudé revêtu d'une finition enrobée pour le rail haut et laquée ou anodisée pour le rail bas
- Assemblage des profilés par connecteurs hauts et bas :
 - 1) connecteurs bas recevront un mécanisme Robotwin, amovible, rétractable et télescopique avec roulette montée sur roulement à billes et crochets à clipper dans le rail bas, assurant le guidage et l'anti-déraillement du vantail, les réglages en hauteur et l'aplomb des vantaux
Tous réglages de mise en fonctionnement.
 - 2) connecteurs hauts permettront le guidage du vantail dans le rail haut à l'aide de roulettes montées sur roulement à billes
- Système de frein positionneur, glissé dans le rail haut pour ralentissement et immobilisation provisoire du vantail dans une position choisie
- deux joints amortisseurs seront à fixer sur le vantail latéral et fermeture entraînée

Couleur à définir dans le mois de préparation de chantier

07.3.5.1 FACADE DE PLACARD COULISSANTE EN PANNEAU MELAMINE - REF X6

Fourniture et pose d'une façade de placard coulissante Marque SOGAL gamme Confort ou techniquement équivalent

comprenant:

- deux vantaux coulissant, encadrés de profilés montants, traverses hautes et basses en aluminium extrudé revêtu d'une finition enrobée d'un film structuré décor
- remplissage composé de lames en panneau de fibre moyenne densité d'épaisseur 10 mm, revêtues sur une face moulurée d'une finition enrobée avec un film structuré décor. Les panneaux de fibre seront classés E1
- le guidage sera assuré par des profilés à fixer au plafond et au sol : rail haut et bas en aluminium extrudé revêtu d'une finition enrobée pour le rail haut et laquée ou anodisée pour le rail bas
- Assemblage des profilés par connecteurs hauts et bas :
 - 1) connecteurs bas recevront un mécanisme Robotwin, amovible, rétractable et télescopique avec roulette montée sur roulement à billes et crochets à clipper dans le rail bas, assurant le guidage et l'anti-déraillement du vantail, les réglages en hauteur et l'aplomb des vantaux

Tous réglages de mise en fonctionnement.

2) connecteurs hauts permettront le guidage du vantail dans le rail haut à l'aide de roulettes montées sur roulement à billes

- Système de frein positionneur, glissé dans le rail haut pour ralentissement et immobilisation provisoire du vantail dans une position choisie

- deux joints amortisseurs seront à fixer sur le vantail latéral

- tringle

Couleur à définir

En dimension : 1,57 x 2,10

REFERENCE : X6

Compris bois rouge formant plinthe en partie basse pour mise à niveau des sols ou 2 contre plinthes en murs pour assurer le passage de la plinthe dans placard

Localisation

Bureau

07.3.5.2 RAYONNAGE DE PLACARDS

Tablettes en panneaux de particules mélaminé, formant étagères de placard, d'épaisseur suffisante (mini 25 mm), selon portée, décor uni 2 faces et chants, compris fixations par crémaillères en acier inox avec supports droits

en 0,60 de profondeur composé 4 tablettes de rangement sur toute la longueur
compris joue support de crémaillère

En dimension : 0,60 x 2,10 x 4 unités

07.3.5.3 CREMAILLIERE

Fourniture et mise en oeuvre de crémaillère d'étagère en inox compris toute sujétion de fixation et pose

Soit 8 unités de 2,10 de hauteur

07.3.5.4 JOUE DE PLACARD

Joues en panneaux de particules mélaminé, 3 unités par placard, formant support de tablettes et rayon, d'épaisseur suffisante (mini 25 mm), décor uni 2 faces et chants, compris 4 supports crémaillère en 0,60 de profondeur soit 2 + 2

En 0,60 x 2,10 de hauteur x 4 unités

07.3.6 AMENAGEMENT INTERIEUR

07.3.6.1 CHASSIS FIXE ACOUSTIQUE CF 1/2 HEURE 1,80 x 1,25 - REF X7

Fourniture et mise en oeuvre d'un châssis vitrée acoustique

Cadre bois exotique, joint phonique à mettre lors de la pose

Vitrage phonique et stadip deux faces,

En dimension : 1,80 * 1,25 de hauteur

Allège : 0,90

2 montants intermédiaires

REFERENCE : X7

Compris toute sujétion de mise en oeuvre et fixation dans mur

Localisation

Miellerie : 2 unités
Zone de rangement sur galerie panoramique : 2 unités
Local empoteur : 1 unité

07.3.6.2 CHASSIS FIXE ACOUSTIQUE CF 1/2 HEURE 1,80 x 1,10 - REF X8

Fourniture et mise en oeuvre d'un châssis vitrée acoustique
Cadre bois exotique, joint phonique à mettre lors de la pose
Vitrage phonique et stadip deux faces,
En dimension : 1,80 * 1,10 de hauteur
Allège : 1,00

REFERENCE : X8

Compris toute sujétion de mise en oeuvre et fixation dans mur

Localisation

Dans cloison de 98/48 donnant sur le bureau à l'entrée

07.3.6.3 ETIQUETTE DE SIGNALISATION EN ALUMINIUM LAQUE A POSER PAR VIS.

Etiquette du type en applique A6-80 de BEZAULT ou équivalent, en finition laqué blanc, compris fixations par vis, comprenant:

- le support en aluminium laqué blanc et galbé destiné à recevoir une étiquette amovible.
- l'écran par film protecteur souple et amovible en polycarbonate transparent.
- les embouts d'extrémités et toutes fixations.

Localisation

A répartir à la demande du maitre d'ouvrage

07.3.6.4 PLAN DE TRAVAIL

Plan de travail postformé en stratifié en 0,60 de largeur, d'épaisseur 40 mm environ, avec dossier. Revêtement en stratifié décoratif sur faces et chants compris joints de finition par silicone transparent et toutes sujétions de mise en oeuvre. L'ensemble sera à réaliser suivant plans et détails. Coloris au choix du Maitre d'Oeuvre.

Spécification

Compris piétement en inox si besoin
Sanitaires pour plan vasques : 2 x 1,50 ml par sanitaires

07.3.6.5 BAR PLAN DE TRAVAIL

Mise en oeuvre d'un bar plan de travail en bois stratifié postformé
Marque : Eigger, selon couleur du maitre d'ouvrage
Dimension : 1,60 x 0,82 de large
Hauteur : 0,80
Sur cloison de 72/48
Compris toute sujétion de pose et fixation
Compris plaque inox sur face avant en partie basse en dimension 1,41 ml de long x 0,40 de hauteur

Localisation

Salle de pause sur salle polyvalente
Plan n°106

07.3.6.6 ETIQUETTE ET LETTRAGE ADHESIF

Fourniture et mise en place de lettres blanches auto collantes adhésives sur vitrage afin de réaliser la signalétique visuelle du **pole apicole**, soit 100 lettres auto collantes

Hauteur : 20 cm

Fourniture et mise en place de 4 logos de 30 cm : 2 logos homme - 2 logos femme

07.3.6.7 TABLETTE BOIS MEDIUM

Fourniture et pose de tablette en bois médium peinte ou vernie 3 couches couleur selon choix du maître d'ouvrage, largeur variable, compris toute sujétion de fixation et pose compris toute sujétion de gabarit, fixation en accord avec le plaquiste

En dimension : 0,15 m de largeur x 35 m

07.3.6.8 TRAVAUX D'HABILLAGE

Mise en place de baguette d'habillage et menu ouvrage, cache pour l'ensemble du bâtiment à la demande des maîtres d'ouvrage et d'oeuvre

Prévoir un forfait de 420 euros

07.3.6.9 COFFRE CACHE TUYAUX OU GAINES EN PANNEAU MELAMINE

Fourniture et mise en oeuvre d'un coffre cache tuyaux en panneau mélaminé de 22 mm, blanc, pour habillage des tuyauteries de chauffage compris toute sujétion de mise en oeuvre et fixation

En dimension : 250 x 250 mm longueur 8,5 m dans sanitaires x 1 unité

En dimension : 200 x 200 mm longueur 9 m x 1 unité pour descente tubes

Localisation

Pour cheminement des réseaux hydrauliques et aérauliques selon demande du maître chauffagiste

07.3.6.10 TRAPPE D'ACCES CF 1H CTA EN PLAFOND

Fourniture et mise en oeuvre d'une trappe d'accès aux matériels de chauffage et ventilation au niveau des accessoires et passage de gaines, coupe feu 1 heure en placo pff15

En dimension : 60 x 60 mm

Compris toute sujétion

Localisation

Selon demande du maître chauffagiste

07.3.6.11 CAISSON D'HABILLAGE COLLECTEURS

Travaux comprenant la mise en oeuvre de caisson d'habillage des collecteurs de planchers chauffant en placo compris ossature primaire et secondaires

En dimension : 60 x 60 mm

Compris toute sujétion

Selon plan du maître chauffagiste

07.3.6.12 PROTECTION D'ANGLE AUTO ADHESIVE

Fourniture et pose de protection d'angle auto adhésive en Acrovyn de type AQUA ARETA 75 Ade CS STEEL ou techniquement équivalent.

en 2,50 de hauteur

Localisation

Dans les circulations

07.3.6.13 DETALONNAGE PORTE

Travaux comprenant le détalonnage de l'ensemble des portes intérieures sanitaires compris toute sujétion

Soit 10 unités

07.3.7 EQUIPEMENT SANITAIRE

07.3.7.1 FOURNITURE ET POSE DE GLACE MIROIR.

Sur support plan, fourniture et pose de glace miroir à bord polis, compris colle et tout accessoires de pose.

- en dimensions de 0.60 x 0.80 ht.

Localisation :

Sanitaires : wc pmr : 3 unités, lavabo 2 unités, auge 2 unités

07.3.7.2 DISTRIBUTEUR A SAVON

Localisation

Sanitaires

07.3.7.3 DISTRIBUTEUR DE PAPIER TOILETTE

Localisation

Sanitaires

07.3.7.4 PORTE BALAI

Localisation

Sanitaires

07.3.7.5 BARRE DE RELEVAGE COUDEE

Fourniture et pose d'une barre de relevage coudée avec rosace de fixation en Hypéco laiton chromé.

Multicomposants : résine de synthèse blanc + profil aluminium

En 362 x 362 mm

Diamètre 33 mm

Charge admissible : 150 kg

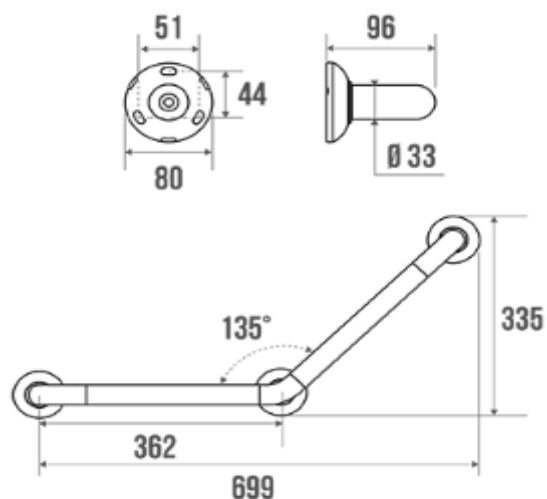
Visserie inox fournie

Compris toutes sujétions de fixations.

- Marque PELLET ASC

ref 46220 ou techniquement équivalent.





Localisation :

Wc

07.3.7.6 LOGO PMR, WC MIXTE

Travaux comprenant :

- la fourniture et mise en place d'un "logo PMR avec inscription WC mixte" à mettre en place sur porte intérieure

Compris toute sujétion de mise en oeuvre,

Localisation

Confère plan

07.3.7.7 BARRE DE RELEVAGE DROITE

Fourniture et pose d'une barre de relevage droite avec rosace de fixation en Hypéco laiton chromé.

Matière : Polyalu

Couleur : blanc

Dimensions : 800 mm

Diamètre : 33 mm

Charge admissible : 150 kg

Référence : 046180

Fixation invisibles,

Garantie anti corrosion

Compris toutes sujétions de fixations.

- Marque PELLET ASC
ou techniquement équivalent.



Localisation :

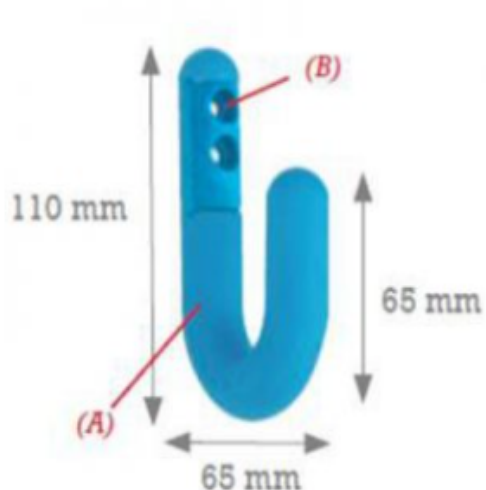
Sur porte sanitaires : 6 unités, douche : 1 unité

07.3.7.8 PATERES

Fourniture et pose de patères souple en élastomère de type PARKID® ou similaire et d'une pièce de fixation rigide fixées par 2 vis à bois sur la cimaise ci-avant

Couleurs selon choix du maître d'oeuvre

Sécurisant, souple pour ne pas être blessant, résistant pour supporter 3 kg, posé avec un espacement compris entre 15 et 20 cm



Localisation

Sanitaires pmr : 3 unités

Salle polyvalente : 1 unité

Bureau : 1 unité

Douche : 1 unité